



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0211

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises - Année 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0211**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, d'une part, à travers le réseau d'accompagnement de la création d'entreprise "Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE)" et, d'autre part, à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des Conférences territoriales des maires via un réseau de développeurs économiques.

a) - Objectifs

L'animation économique de proximité permet, à travers un réseau de développeurs économiques territoriaux, d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des entreprises.

Cette animation économique de proximité constitue également une expertise à même d'identifier les nouveaux services dont les entreprises ont besoin. Sur cette base, la Métropole de Lyon souhaite soutenir les initiatives des partenaires locaux en direction des petites et moyennes entreprises (PME) de son territoire sur les thématiques suivantes : intelligence économique et économies d'énergie.

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite renouveler son soutien à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR).

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan*Cellule d'information économique de Lyon (CCIL)*

Par délibération n° 2014-4424 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 135 000 € au profit de la CCIL dans le cadre de son programme d'actions 2014 en faveur du renforcement de la Cellule d'information économique de Lyon.

L'action de la Cellule d'information économique de Lyon a été développée en faveur des PME industrielles et du service à l'industrie et de celles éligibles au plan PME.

Sur un objectif initial de 120 missions d'information économique, 109 missions ont été réalisées au 31 décembre 2014. Ces dossiers concernent principalement les secteurs de la mécanique/métallurgie (31%), de l'équipement industriel et électrique (15%), de la chimie/environnement/plasturgie (18%) et du logiciel (13%). La typologie des demandes est la suivante : 53% information clients, 22% information concurrents, 18% information partenaires, 7% information fournisseurs.

Dispositif Lyon Eco Énergie en lien avec le plan climat de la Métropole de Lyon (CCIL et CMAR)

Par délibération n° 2014-0210 et n° 2014-0209 du 10 juillet 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 062 € au profit de la CCIL et une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la CMAR pour leurs programmes d'actions 2014 relatifs à l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et des PME pour améliorer leurs performances énergétiques.

Le compte-rendu d'activité des actions CCIL et CMAR dans le cadre de ce financement est le suivant :

Ce dispositif est opérationnel depuis le printemps 2014 sous le nom de Lyon Eco Énergie. Les conseillers ont pris leurs fonctions le 3 mars 2014 à la CMA du Rhône et le 5 mai 2014 à la CCIL.

En 2014, 140 entreprises ont été sensibilisées et 50 entreprises ont été accompagnées individuellement à la baisse de leur consommation d'énergie.

c) - Programmes d'actions pour 2015 et plans de financement prévisionnels*Cellule d'information économique de Lyon (CCIL)*

En 2015, l'objectif sera d'environ 70 missions gratuites de renseignement économique.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de 80 000 € au profit de la CCI de Lyon pour la mise en œuvre de son programme d'action 2015.

Cette action bénéficie d'un soutien du Conseil régional de 45 500 € dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) 2010-2016, conclue entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel pour l'année 2015 est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
coûts de personnel et frais de déplacements	184 000	Métropole de Lyon	80 000
prestations externes	91 000	Région Rhône-Alpes	45 500
		Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	143 500
		entreprises	6 000
Total	275 000	Total	275 000

Dispositif Lyon Eco Énergie en lien avec le plan climat de la Métropole de Lyon (CCIL et CMAR)

Les objectifs quantitatifs ont été atteints pour la première année de lancement. Les retours des entreprises accompagnées sont très positifs. La plupart d'entre elles ne disposent pas des compétences en ce qui concerne l'énergie, ce programme leur permet donc de dresser le bilan de leur situation énergétique et d'augmenter leur compétitivité par la mise en place d'actions d'économies d'énergie. Il est nécessaire aujourd'hui de consolider le dispositif pour l'année 2015. Aussi, l'objectif partagé pour l'année 2015 est le suivant : accompagner au moins 60 entreprises individuellement à l'optimisation de leur consommation d'énergie.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 203 € au profit de la CCIL pour son programme d'actions 2015 relatif à l'accompagnement des PME pour améliorer leurs performances énergétiques,

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2015 relatif à l'accompagnement des TPE pour améliorer leurs performances énergétiques.

Le budget prévisionnel consolidé de l'action Lyon Eco Énergie 2015

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	128 644	CCIL	24 420
		CMAR	28 199
achats, services extérieurs et autres charges	34 761	Région Rhône-Alpes	36 879
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	36 954
		Métropole de Lyon	36 953
Total	163 405	Total	163 405

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 98 203 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour ses programmes d'actions 2015 (Cellule d'information économique de Lyon et dispositif Lyon Eco Énergie),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2015 (dispositif Lyon Eco Énergie),

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, la CCIL et la CMAR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657382 - fonction 62 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.